

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2010

Présents : M. NAUX Louis, Mme CATINOT Mylène, Mme DE BOURMONT Marie-Odile, M. MEUNIER André, M. GILBERT Michel, M. PHILIPOT Jean-Paul, M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GONNET René, M. VADROT Philippe, M. GUYOT Jean-Joseph, Mme DRURE Sylvie

Absents : Mme ROSSEEL Christine, M. LACAMBRE Eric arrive en cours de séance.

M. PHILIPOT, présent en début de séance quitte l'assemblée en cours de séance.

Procuration : M. VAJDIC Laurent, absent en début de séance, avait donné procuration à M. GONNET René jusqu'à son arrivée.

Secrétaire de séance : Mme CATINOT Mylène

Date de la convocation : le 9 juin 2010

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé par les conseillers présents

RPI Cossaye – Toury Lurcy : Suite à la réunion des deux commissions en décembre 2009, un projet de convention a été proposé, soumis ce jour à approbation par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, valide le projet de convention présenté.

ENR : M. le Maire fait un point sur l'avancée de ce programme, les remboursements par les communes concernées sont en cours, l'état justificatif de la dépense totale par la commune de Cossaye a été transmise à l'inspection académique sur sa demande. Un tableau de rotation du matériel sera établi par les enseignants pour la prochaine année scolaire.

Mme VIOLETTE, sur la demande du maire et ses adjoints, vient exposer ses projets professionnels à venir suite au départ annoncé de la gérante du Café des Sports.

Arrivée de M. LACAMBRE Eric

Centre Social : Afin de mettre en place la Commission de Financement comme décidé lors de la réunion du centre social du 1^{er} juin, il est demandé à chaque commune de mandater un membre de son conseil municipal pour participer à cette commission. Le conseil municipal, à 14 voix pour 0 contre et 0 abstention, décide de mandater M. MEUNIER André.

Résiliation bail local commercial Café des Sports : La gérante a informé le conseil municipal par écrit de la cessation son activité à compter du 30 septembre prochain. Elle a également proposé le rachat de son mobilier à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix pour :

- Décide d'acquérir le mobilier de Mme CHEVALLIER Monique pour la somme de 3 000 €,
- Accepte la proposition de Mme VIOLETTE de s'installer dans les locaux devenus vacants. Les travaux d'extension de la rampe d'accès, la création d'une ouverture entre la salle de restaurant et la salle de café actuelle ainsi qu'une aide au déménagement seront assurés par les employés municipaux.
- Autorise le Maire à signer avec Mme Géraldine VIOLETTE un bail de location commerciale des locaux sis aux 33 et 35 route de Laménay et de la licence IV appartenant à la commune.

Plusieurs idées sont évoquées pour la réutilisation du local actuellement occupé par Mme VIOLETTE pour lequel des travaux ont été effectués l'an passé.

Logement 12 route de Decize : Cet appartement sera libre à la location dès le 1^{er} juillet. Le Conseil Municipal, unanime :

- fixe le loyer mensuel à 500 € par mois avec dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer
- Autorise le maire à signer le bail de location correspondant avec une famille répondant aux critères définis pour l'obtention d'un logement conventionné.

INSEE - Transmission dématérialisée des données Election et Etat Civil : Suite à mise en place des logiciels SEGILOG, il est possible de transmettre les données à l'INSEE de manière dématérialisée en matière d'Etat Civil et d'Elections. Une demande a été envoyée en ce sens à cet institut, les conventions ont été reçues et présentées au conseil municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ces conventions.

Chemin de randonnée Cossaye/Lucenay : La commune de Lucenay souhaite inscrire un nouvel itinéraire empruntant la VC n°3 de Cossaye à Gannay sur Loire ainsi qu'une partie du chemin rural du Louage Bleu au plan départemental des chemins de randonnée (PDIR). La voie communale et le chemin rural concernés étant limitrophes aux deux communes, chaque commune doit délibérer.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, accepte l'inscription de ce nouvel itinéraire au PDIR sous réserve de la signature d'une convention entre les deux communes prévoyant que la commune de Lucenay en assurera l'entretien.

Redevances occupation du domaine public 2010 : Le conseil municipal décide à l'unanimité, de continuer à recouvrer ces produits auprès des différents prestataires.

Présentation rapport qualité de l'eau 2009 : Après avoir entendu l'exposé de Mme DRURE Sylvie, le conseil municipal, à 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention, approuve le rapport présenté.

Délégation au Maire de la passation et du suivi des marchés publics : Le conseil municipal décide de reporter le choix des délégations au Maire à une prochaine réunion. En l'absence d'une délégation permanente, la délibération de l'assemblée délibérante chargeant l'exécutif de souscrire un marché pourra être prise avant l'engagement de la procédure de passation de celui-ci.

Point sur la carte communale : Suite à l'envoi du dernier rapport par l'entreprise TOPOS, les élus émettent certaines remarques pour correction. Le conseil municipal décide de revoir Mme CRAMPE (DDT) et Mme SPERRANDIO (Agence TOPOS) pour rediscuter des surfaces et hameaux à inclure dans le périmètre constructible.

Arrivée de M. VAJDIC Laurent

Rectifications budgétaires : Lors de la préparation du budget primitif, deux imputations ont été inversées. Il convient donc de procéder à la rectification des imputations.

- Aire de Loisirs : compte 2312 – Terrain au lieu de 2315
- Voirie : compte 2315 – Installation, matériel et outillage techniques au lieu de 2312

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, décide de procéder à la rectification de ces imputations budgétaires.

Tarifs cantine : Le Conseil Municipal, unanime, fixe les tarifs de repas de la cantine scolaire pour la prochaine rentrée à :

- Repas enfant régulier : 2,15 €
- Repas enfant occasionnel : 2,20 €
- Repas adulte : 3 €

Commissions « bâtiment » : les commissions « patrimoine » et « valorisation des bâtiments et espaces publics » ayant des missions qui se chevauchent, plusieurs solutions sont évoquées : définition des missions de chacune ou fusion des deux commissions, création d'une nouvelle commission à la place des deux autres. Aucune décision n'est prise.

M. PHILIPOT quitte la séance.

Location préau étang : Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 12 voix pour et 1 Abstention de ne pas louer le préau de l'étang communal. Un rappel de la législation, notamment en matière de bruit, sera affiché sur place.

Fichier travaux : M. GUYOT présente à l'assemblée un projet de fichier informatique permettant à chaque conseiller d'indiquer à l'attention de l'adjoint responsable du personnel les tâches à réaliser par les employés communaux. Ce projet est accepté par le conseil municipal.

Lotissement communal : M. le Maire indique qu'une première tranche de travaux pourrait être réalisée pour 155000 € (8 lots). Des offres de prêts ont été demandées à différentes banques et présentées à l'assemblée.

Le conseil municipal décide de déposer un permis de lotir afin d'aller plus avant dans le projet et de préparer un budget lotissement.

Acquisition propriété centre bourg : Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la propriété sise Place de la Bascule au prix de 30 000 € et autorise le Maire à signer l'acte d'achat avec les vendeurs à 9 voix pour et 4 contre.

Acquisition broyeur : M. MORIZOT présente à l'assemblée le résultat de l'étude par la commission « matériel agricole » des différents devis reçus pour l'acquisition d'un broyeur. Après délibération, le conseil municipal, à 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- décide d'acquisition d'un broyeur de marque AGORA PA 500 pour la somme de 19 853,60 € TTC et la reprise du matériel communal par le vendeur pour la somme de 5 501,60 € TTC,
- autorise le maire à contracter avec l'entreprise SAS BENOIT sise à SAUVIGNY LES BOIS pour cette acquisition avec reprise.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Mme DE BOURMONT Marie-Odile : s'indigne que le pont des Cornats ait été barré pour le 1^{er} mai pendant 4 jours sans aucun panneau l'annonçant à Reugny, obligeant ainsi les cueilleurs de muguet à faire demi-tour. IL lui est répondu que les planches ont été posées dès que possible comme il lui avait été indiqué lors de la dernière réunion du conseil, le groupe électrogène étant tombé en panne. Elle ajoute que l'état du pont empire.

M. MEUNIER André : signale que le stationnement dans le virage du café des sports est dangereux. Il lui est répondu qu'une bande jaune sera peinte interdisant le stationnement à cet endroit. Il ajoute également que le carrefour du Soleil, dangereux lui aussi, est toujours en suspens.

M. VAJDIC Laurent : rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé la pose de panneaux « interdit aux chiens non tenus en laisse » à différents endroits comme l'étang et le terrain de football mais cela n'est pas fait. Il est répondu que cela va être fait le plus rapidement possible.

Il ajoute qu'il faut rappeler aux employés communaux de tenir compte de la météo avant de passer le désherbant.

M. GUYOT Jean-Joseph : évoque un problème de chauffage à la garderie. Il lui est répondu qu'il faudrait prévoir des travaux d'isolation de ces locaux (double vitrage).